

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal
Les articles locaux insérés dans le tribunal doivent parvenir au plus tard le vendredi matin
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

AVIS

M. HUBY a l'honneur de prier sa Clientèle de ne pas attendre le moment de la fin d'année pour faire ses commandes de **Cartes de Visite et Enveloppes** afin de lui permettre de mieux soigner l'impression et éviter l'embarras qui a toujours lieu à cette époque.
M. HUBY maintiendra ses prix très modérés, et promet une impression absolument irréprochable.
Les clients sont priés de s'en convaincre en venant jeter un coup d'œil sur les vitrines.
CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, depuis 1 fr. 25 le cent.
CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, avec jolie boîte, depuis 1 fr. 50 le cent.
ENVELOPPES, depuis 0 fr. 60 le cent.

Echos de la Presse Suburbaine

Nous lisons, dans le Réveil de Seine-et-Oise :

FIN DE SESSION

La session extraordinaire de 1902 est close : il n'a pas dépendu de nos amis que la Chambre ne poursuivît encore quelques jours ses travaux ; mais, en raison du prochain renouvellement partiel du Sénat, le gouvernement a cru devoir, par déférence pour les membres de la Haute-Assemblée soumis à la réélection, interrompre les travaux parlementaires.
Quoi qu'il en soit, il importe de rendre hommage au labeur de la Chambre durant ces dernières semaines.
Sans doute, le budget n'est pas encore voté ; mais ceux-là seraient bien mal inspirés qui essaieraient d'élever de ce chef quelque critique.
Un député réactionnaire de Seine-et-Oise, M. Rudelle, a fort malencontreusement pour lui tenté de le faire : ils s'establirent une vigoureuse et décisive réplique de M. Berteaux et nul n'avait plus qualité que l'infatigable rapporteur général du budget, pour repousser le grief d'inaction que M. Rudelle faisait à la Chambre.
Tandis, en effet, que M. Rudelle et ses amis nationalistes et cléricaux, ne poursuivent d'autre but — on l'a encore vu samedi soir — que de discréditer et déshonorer le régime parlementaire ; tandis qu'ils s'appliquent à soulever et accumuler les scandales ; tandis qu'impuissants à proposer la moindre réforme, ils s'acharnent à retarder la réalisation de celles que le parti républi-

can poursuit et que la démocratie attend ; nos amis, au contraire, accomplissent avec une inlassable ardeur le mandat que le pays leur a confié.
La commission républicaine du budget a tenu près de trente séances en un mois : elle a déjà achevé l'examen de tous les budgets, sauf celui de la marine et de la guerre, et elle a adopté la loi des finances elle-même, que ses devanciers n'examinaient qu'en dernier lieu.
Sans doute, il a fallu recourir à l'expédient des douzièmes provisoires ; mais on ne saurait oublier que la Chambre actuelle n'a été élue qu'en avril et mai derniers et que le budget a été déposé, cette année, plus de six mois plus tard que de coutume.
Jamais, peut-être, en aussi peu de temps, une commission du budget n'avait fait autant de besogne et nous avons bien le droit de dire que, si ce résultat est dû à l'activité de tous les membres de cette Commission, l'honneur en revient surtout à son rapporteur général.

Par un labeur de jour et de nuit, M. Berteaux a permis à la Commission du budget d'avancer ainsi ses travaux.
C'est sur son rapport également — rapport auquel tous les hommes compétents se sont plu à rendre hommage — que la Chambre a voté, à une immense majorité, cette réforme des sucres, qui va en abaisser le prix de près de moitié.
Dans la France entière, les familles salueront avec joie cette réforme vraiment démocratique qui, dès septembre prochain, mettra à la portée des plus humbles, cette denrée hygiénique, utilisable, sous mille formes diverses, dans l'alimentation.
... N'en déplaise aux contempteurs du régime actuel, la République poursuivra son œuvre démocratique.
Rien ne s'a détournera de la voie qu'elle s'est tracée ; les outrages et les violences de ses adversaires ne feront qu'achever leur discrédit et leur ruine.
Pendant ce temps-là, les républicains continueront à travailler.

LOUIS VIGNERON.

Tribune Libre

Nous recevons, avec prière d'insérer, la lettre suivante :
A Monsieur le Rédacteur en chef du journal La Fédération de la Seine,
Monsieur,
Sous le titre de « Trahison de M. Féron », vous vous livrez, dans le numéro du 6 décembre, à vos attaques d'épilepsie,

habituelles. Cependant, je vous croyais guéri ?
Vous prétendez que j'ai voté contre l'application de la patente aux sociétés coopératives ? Mais alors, je me demande si vous êtes fou ! et, si vous ne l'êtes pas, comment vous pouvez écrire une pareille bourde ? Il est vrai que, de votre part, rien ne doit surprendre son homme.
Je n'ai certes pas la prétention de satisfaire à la fois et mes électeurs républicains, les réactionnaires et les imbéciles, mais j'ai du moins celle d'être respectueux plus que vous, entendez-le bien, des choses promises. Je m'étonne que vous ayez oublié ça.
L'article 9 du projet de loi, qui consacrait définitivement l'impôt de la patente aux sociétés coopératives est voté. Je l'ai voté. Où avez-vous lu le contraire ? Ayez le courage de le dire.
Je l'ai voté, bien que je conserve l'intime conviction que cette patente sera la ruine du petit commerçant, c'est peut-être ce que vous désirez le plus. Il n'aura, le pauvre diable, qu'à s'en prendre aux néfastes auteurs d'une telle absurdité, moi je m'en laverai les mains. Vous l'avez voulu, vous l'avez et les coopératives aussi, au moins ceux-ci ont compris, en l'acceptant, qu'on ne pourrait jamais leur faire un plus beau cadeau ; d'eux, je n'ai rien à dire, ils ont été intelligents.
J'ai voté aussi tout ajournement du projet de loi, ajournement que réclamaient vos amis les réactionnaires. Mais, en revanche, c'est peut-être ce qui vous fait jeter des hiboux, j'ai soutenu un ordre du jour exemptant les syndicats agricoles de la patente, contrairement aux déclarations du ministre, qui entendait les saisir au même titre que les sociétés coopératives de consommation.
Cela, je ne le veux pas et je m'opposerais de toutes mes forces à ce qu'on inflige une monstrueuse injustice à nos pauvres cultivateurs, agriculteurs et maraîchers. Je trouve que ces citoyens aux durs labeurs, souvent victimes des intempéries, ont déjà trop de mal à vivre et à joindre les deux bouts pour me prêter de gaieté de cœur à leur étranglement.
Ah ! je sais bien, vous autres réacs, qui n'avez qu'une haine pour tout ce qui vous entoure, que vous voudriez bien voir des lois homicides pour tout ce qui respire, car il semble, à vous entendre, que votre bonheur ne peut résulter que de la mort d'une partie de l'humanité. Mais je ne suis pas tenu de prêter l'oreille à vos aberrations. Je n'ai d'ailleurs pas besoin de ça pour rester un député fidèle à ses commettants.
Ainsi, c'est parce que j'ai voté, ce ne peut être pour autre chose, pour que les syndicats agricoles ne soient pas confondus avec les coopératives d'alimentation et les économats que vous vous offrez ; que sans vous donner la peine de lire le Journal Officiel et de le comprendre surtout, vous m'accusez de trahison ! Il

est vrai que les racontars d'un loufoque auquel Charenton tend les bras vous y a fortement aidé.
Eh bien ! Allez-y tous les deux vous reposer en paix sans souci de l'honneur que je puis apporter à tenir mes promesses. Vous savez que de cet honneur, je puis vous en rendre, au comptant, toutelois.
Agréez, Monsieur, mes salutations,
A. FÉRON, député.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

(Extrait du rapport fait au nom de la Commission du budget, par M. Maurice Berteaux, rapporteur général.)
Messieurs,
Par le projet de loi (n° 493), déposé le 28 novembre dernier, le gouvernement nous demande de lui allouer provisoirement les crédits nécessaires pour faire face aux dépenses publiques pendant les mois de janvier et février 1903, et de l'autoriser à percevoir, pendant la même période, les impôts et revenus de l'Etat.
Une loi encore, nous sommes obligés de recourir à l'expédient des douzièmes provisoires dont ne pouvons méconnaître les inconvénients.
Il est équitable de dire, toutefois, que la situation actuelle résulte d'un ensemble de circonstances dont il était difficile d'éviter les conséquences.
En effet, les dernières élections législatives ayant eu lieu au mois de mai 1902 et un changement ministériel ayant coïncidé avec les premières séances du Parlement, le gouvernement n'a pas cru pouvoir déposer le projet de loi portant fixation du budget de 1903 avant la clôture de la session ordinaire de 1902. Ce n'est qu'à la fin d'octobre que la Chambre en a été saisie.
Votre commission, élue le 30 octobre, s'est constituée dès le lendemain et, à ce jour, elle a déjà tenu 28 laborieuses séances. Il n'a pas dépendu d'elle d'éviter le recours aux douzièmes provisoires. Elle n'a reculé devant aucun effort pour vous mettre en mesure de discuter et de voter le budget en temps utile. A l'heure présente, il ne lui reste à examiner, dans l'ensemble des dépenses, que les budgets des ministères de la guerre et de la marine.
Elle a achevé l'examen de la loi de finances, alors que cet examen est habituellement réservé pour la dernière heure, et elle a pu déjà en soumettre à la Chambre plusieurs dispositions essentielles qui ont été votées dans les deux séances des 4 et 5 décembre courant. Elle pourra vous présenter, prochainement, dans son rapport général, les résultats de ses travaux. Elle a conscience de n'avoir ainsi rien négligé pour mettre la Chambre à même d'aborder, le plus tôt possible, la discussion du budget de 1903, bien qu'elle n'ait disposé, à cet effet, que d'un délai beaucoup plus court que ses devancières.

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Usine PRIX DU COKE rendu en Cave

	Pris à l'Usine	Rendu en Cave	
Coke N° 0	1 85	1 95	Livraison à domicile
— N° 1	1 85	1 95	dans les 24 heures
— gros criblé	1 75	1 85	de la commande
Grésillon	1 05	1 15	

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,10

DÉPURATIF DU SANG

Eczéma, Clous, Dartres, Maladies de Peau, Démangeaisons
Guérison radicale par l'emploi
DU
POMMADE SOUVERAINE
DE SAINT-LOUIS
aux Essences concentrées
de Salsaparrille rouge et de Gayac
Le flacon, 2 — 3 flacons, 5.
Le 1^{er} pot, 1.50 — Le 2^e pot, 2.50

CH. BEAULAVON

Pharmacien de l'École Supérieure de Paris
37, Avenue de Paris, RUEIL (en face de l'Avenue du Chemin-de-Fers)
Analyses Médicales, Chimiques et Micrographiques
La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes prix et conditions que les Pharmacies-Drogueries de Paris.
GARANTIE-SECURITÉ

Inscriptions sur Calicots

en tous genres
L. SCALIER
préviennent les habitants
que pour cause
d'agrandissement
ses
Ateliers
sont
transférés
24,
Rue de Marly
Pour les Commandes
et Renseignements
S'ADRESSER à RUEIL
9 et 11, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
Imp. E. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil, et 36, r. St-Germain, Nanterre

VIN GUERIN-ROGER

propriétaire viticulteur, à CONGENLES (Gard). — Représentants sérieux demandés pour la vente de mes Vins. Forte remise. Inutile de se présenter si on ne possède pas de garanties sérieuses.
Grand Magasin de Chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, Succ^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité
pour Dames, Fillettes et Enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

NOUVEAU CABINET

DE
Chirurgie Dentaire
6, RUE DE MAUREPAS
— RUEIL —
EN FACE LE BUREAU DE POSTE
Les Mardi et Vendre di
de 9 heures à 6 heures
M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.
Ses Prix sont très Modérés
Les soins de Bouche et des Dents sont consciencieux, d'une propreté et d'une ANTISEPTIE RIGOUREUSES.
Spécialités des Redressements des Dents des Enfants et de la pose des Appareils Dentaires. — Extractions et Traitements des Dents malades sans aucune Douleur.
Grande Vacherie Normande
POUPARD
19, Rue Saint-Germain, 19
NANTERRE
Lait garanti pur
TAUREAU POUR LA MONTE
Achille CAT
GÉOMÈTRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine
Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.
Lévyé de plans, nivellement, projets de canalisation d'égoûts, routes, chemins de fer, tramways, etc.
30, rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

Tirages Officiels des 15 et 20 Décembre prochain des Panama à Lots et Bons du Congo
GROS 500.000 FR. — 3 de 250.000 fr. — 3 de 150.000 fr. — 12 de 100.000 fr. — 570 de 250 à 10.000 fr.
Pour 3 FRANCS on reçoit l'organe pendant un an, inscription gratuite, la Police et les
10 N°s des PANAMA à LOTS et BONS du CONGO
PARTICIPANT A TOUS LES TIRAGES qui correspondent à cette Police.
La Poste reçoit les envois contre remboursement.
Ecrire de suite à M. H. Renard, 54, rue de Dunkerque, 54. — PARIS

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies
La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est
L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT
L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.
EN VENTE PARTOUT
ENTREPOT : 39, Rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES
Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES

L'ILE FLEURIE

à 10 minutes de la Gare de Nanterre
en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chaton et le Pont de Bezons
ERNEST LEMAIRE
RESTAURATEUR
Jardin de la Chasse et de la Pêche de la Partie de la Seine comprise entre les Ponts de Bezons et de Bezons
SPÉCIALITÉ DE MATELOTES & FRITURES
BONNE CAVE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Baignades ; Leçons de Natation
CHASSE sur L'EAU toute l'Année
Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.
CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques
NOTA. — APPELER LE PASSEUR

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

MAISON FONDÉE EN 1869

CELERITE PERFECTION
Edmond HUBY
36, Rue de St-Germain, 36 — NANTERRE (Seine)

BILLETTS DE DÉCÈS SPÉCIALITÉ D'AFFICHES
EN
40 MINUTES
ET DE TRAVAUX
POUR LA PUBLICITÉ ET LE COMMERCE
Travaux de Luxe Noir et Couleurs
PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

PAPETERIE — ARTICLES DE BUREAUX
Couronnes mortuaires en Perles vendues à des prix défiant toute concurrence

NOUVELLES VINICOLES

En général nos Vins, cette année, sont assez bien réussis : degré faible, mais vifs et fruités. En échange, demi-récolte, d'où une hausse bien caractérisée qui fait prévoir le raffermissement des cours.

Voici nos Cours en Entrepôt :

VINS ROUGES	
Hérault.....	70 fr. la pièce
Aude.....	70 fr. —
Roussillon.....	80 fr. —
Côtes, supérieur.....	80 fr. —
Fronton.....	90 fr. —
Minervois.....	90 fr. —
VINS BLANCS	
Midi.....	80 fr. la pièce
Picpoul.....	90 fr. —
Touraine.....	90 fr. —
Saumur.....	100 fr. —
Graves vieux.....	100 fr. —
Fronsac vieux.....	120 fr. —

Ci-dessous extra 80 fr. l'hecto

Spécialité de Picolo du Beaujolais, Bourgogne, Touraine. — Grand choix Vins vieux, Bordeaux, Maçon, Bourgogne. Envoi gratis d'échantillons sur demande. Conditions habituelles au gré de l'acheteur.

LACHANT, 3, Place de la Fête NANTERRE

SECOURS MUTUELS de Nanterre FONDÉ EN 1860

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dernière, de fêter, en un banquet amical, la brillante situation financière de notre Société dont l'avois social est de 100.000 francs, cette fête de la mutualité a été fixée au dimanche 18 janvier 1903, à midi très précis, dans la salle des fêtes de la Mairie.

Elle aura lieu sous la présidence d'honneur de M. Barbet, chef du bureau des Institutions de Prévoyance au ministère de l'Intérieur, assisté de M. Féron, député et M. Voisebant, conseiller d'arrondissement, lesquels ont bien voulu donner un geste d'estime à notre Société en acceptant notre invitation.

Nous espérons donc que les sociétaires et nombre de leurs amis, voudront bien assister à cette fête et lui donner par leur présence tout l'éclat qu'elle comporte. Les dames sociétaires sont instamment priées d'y assister.

Le prix du banquet est fixé à 4 fr. par personne.

NOFA. — Prière de faire parvenir son adhésion avant le 15 janvier 1903, à la Mairie, chez MM. Gautier, président; Nibault, trésorier-comptable et chez les membres de la Commission d'organisation: MM. Hébert, Delaunay, Bruyère, Picard N., Chapoton, Baillet et Etévar, où des cartes sont déposées.

Fanfare Municipale et Sapeurs-Pompiers

Sainte-Cécile et Sainte-Barbe réunies

Cette fête une des plus brillantes de la saison d'hiver a été cette année particulièrement animée. Au banquet plus de 80 convives, se pressaient autour des tables de M. Tragin et ont largement fait honneur au menu succulent de l'aimable restaurateur.

Au dessert, M. Bauby, premier adjoint, représentant l'administration municipale a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

Mesdames, Messieurs, M. le Maire, empêché, me prie de vous adresser tous ses regrets de n'être pas des vôtres ce soir et, ma foi, j'en arrive à me féliciter de présider

une fête aussi familiale, ravi que je suis de constater l'heureuse diversion faite aux banquets officiels, d'ordinaire si ternes, l'élément féminin, si gracieux, en étant généralement proscrit. La présence de dames, malheureusement trop peu nombreuses, ne peut qu'apporter un rayon de gaieté qui est, ce soir, de circonstance et nous vous sommes reconnaissants, Mesdames, d'avoir bien voulu venir jusqu'ici.

C'est aussi, à notre reconnaissance et je le leur en apporte ici le témoignage. Vous savez tous, Messieurs, l'intérêt que nous portons aux Sapeurs-Pompiers et à la Fanfare municipale, vous connaissez les sacrifices imposés et vous n'ignorez pas non plus que la sollicitude de la population vous est acquise; si vous méritiez à des titres différents, vous avez cependant, chacun, droit à votre part.

Cette sollicitude, qui vous est témoignée de toutes parts, vient de se manifester par l'affectation à la subdivision des sapeurs-pompiers d'un bâtiment nouveau, où les nécessités du confort moderne se rencontrent. La Fanfare, elle aussi, va obtenir satisfaction, un local spécial va lui être aménagé et l'administration municipale fera tout son possible pour que les musiciens soient chez eux à bref délai.

Ces avantages ne sont peut-être pas très considérables, mais marqueront cependant un pas en avant dans le bien-être de nos deux sociétés municipales. Tel a d'abord été notre but; il se trouve sur le point d'être atteint; mais cette réalisation n'arrêtera pas pour cela l'examen des revendications légitimes qui pourront survenir.

Je bois :

A la subdivision des Sapeurs-Pompiers, A la Fanfare municipale, A leurs chefs, A tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à ces deux sociétés.

M. Charles Riedmann, président de la Fanfare, se lève à son et prononce le discours suivant :

Monsieur le Maire, Permettez-moi de vous remercier des bonnes paroles que vous venez de prononcer et aussi d'avoir voulu accepter la présidence d'honneur de notre banquet.

Vous avez pu constater que l'entente et la bonne camaraderie règnent parmi nous. Le plus grand désir de nos deux sociétés est de donner, chacune dans la mesure de ses moyens, satisfaction à la municipalité.

Malheureusement, une cabale a été organisée contre nous.

Des personnes bien connues par l'impopularité dont ils jouissent cherchent par tous les moyens possibles, à nous faire égarer dans l'esprit de la population. Ils vous ont semé partout la diffamation, la calomnie, imitant en cela leur grand chef Basile, et il se trouve malheureusement des gens crédules pour ajouter foi à leurs insinuations, à leurs mensonges. Forcément, le nombre de nos membres honoraires ne peut manquer de s'en ressentir, c'est là tout ce que ces personnages désirent. Néanmoins, il n'y a pas lieu de s'en inquiéter outre mesure, car en répondant à leurs diffamations par le plus profond dédain, on arrive toujours à lasser ces esprits malfaisants.

Monsieur le Maire, Il est un fait sur lequel j'appelle toute votre attention, c'est la suppression, par le Conseil municipal, des crédits affectés au paiement du professeur de chant attaché aux écoles communales.

Je commence par vous dire que, personnellement, vous n'êtes pas en cause; nous savons que vous étiez opposé à toutes les suppressions de crédits concernant l'enseignement.

Nous comprenons bien que le Conseil municipal cherche à réaliser des économies pour assurer l'équilibre du budget, mais franchement, ce n'est pas du côté de l'enseignement que devaient porter ces économies.

En matière d'enseignement, je dis qu'il n'y a pas et qu'il ne doit pas y avoir d'économies, surtout quand elles sont si mesquines, si antipathiques.

Il n'y a ni dans nos écoles qu'un enseignement réellement excellent parmi les études d'ici, enseignement qui était la joie de nos enfants, le plaisir de nos parents, le point de ralliement de nos hommes, nouvellement entrés à l'école, répondait ainsi à son père qui le questionnait sur ce qu'il aimait le mieux à l'école : Oh! papa, répondait l'enfant, je suis bien content, on nous apprend à chanter, c'est beau la musique! Cet enfant résumait bien l'opinion de tous ses petits camarades.

Comme l'a dit J.-J. Rousseau : « La musique est plus à l'art humain que la peinture, on sent que l'une intéresse plus que l'autre, précisément parce qu'elle rapproche plus l'homme de l'homme et nous donne toujours quelque idée de nos semblables. La peinture est souvent morte et inanimée; elle peut vous transporter au fond d'un désert mais si tôt que des signes vocaux frappent votre oreille, ils vous annon-

cent un être semblable à vous, ils sont pour vous ainsi dire les organes de l'âme, et, s'ils vous peignent aussi la solitude, ils vous disent que vous n'y êtes pas seul. Les oiseaux sifflent, l'homme seul chante et l'on ne peut entendre ni chant, ni symphonie, sans se dire à l'instinct : « Un autre être semblable est ici... »

C'est un des plus grands avantages du musicien de pouvoir peindre les choses qu'il ne saurait entendre, tandis qu'il est impossible au peintre de représenter celles qu'on ne saurait voir; et le plus grand prodige d'un art qui n'agit que par le mouvement est d'en pouvoir former jusqu'à l'image du repos.

Le sommeil, le calme de la nuit, la solitude et le silence entrent dans les tableaux de la musique. Voilà le noble art que le Conseil municipal a supprimé pour faire une économie de quelques centaines de francs. Je dis supprimé, car ce n'est pas en confiant à l'avenir l'enseignement du chant aux professeurs des écoles, que vous parviendrez à obtenir le résultat acquis jusqu'ici. Vous supprimez d'un seul coup la pépinière dans laquelle nous recrutons nos élèves pour en faire des musiciens.

Mais, en ce moment, le vent n'est pas à la musique au Conseil municipal, nos conseillers ne sont pas des mélomanes, non.

Le Conseil municipal a supprimé également le crédit annuel de 1.000 francs pour achat d'instruments. Nous ne récriminons pas pour le moment puisque la caisse municipale est désargentée, mais nous voulons bien espérer que si, dans le courant de l'année, nous avions pu acheter un instrument, vous voudriez bien être, Monsieur le Maire, notre interprète auprès du Conseil pour tâcher de nous le faire obtenir.

Il est aussi une autre question sur laquelle j'appelle toute votre bienveillance, Monsieur le Maire. C'est à propos de la salle de répétitions de la Fanfare.

Bien que notre société compte parmi les plus anciennes de Nanterre, à l'heure actuelle, les autres sociétés bien plus récentes ont une salle de répétitions, tandis que nous sommes obligés de faire les répétitions dans la salle des Fêtes, ce qui est loin d'être agréable quand, comme en ces temps derniers, le froid est si vif.

Bien souvent cette salle n'est même pas libre, soit qu'il y ait une réunion du Conseil municipal ou que la salle soit occupée par une autre société pour une assemblée générale. Les musiciens, souvent ha à la suite d'un labeur long et pénible, viennent pour assister à la répétition. Aussi ôtez-les, le chef est obligé de leur dire : « Aujourd'hui, la répétition ne peut avoir lieu, la salle n'est pas libre. »

Qu'arrive-t-il ? Les répétitions ne pouvant avoir lieu régulièrement, il est par suite impossible de préparer des concerts comme nous le voudrions; les musiciens sont absolument découragés de voir cet état de choses durer si longtemps et s'abstiennent de venir aux répétitions. L'espérance, Monsieur le Maire, qu'il m'a suffi de vous signaler tout cela pour que vous puissiez enfin, selon votre promesse, nous faire obtenir une salle spécialement affectée à la musique qui, en somme, étant municipale, a droit, plus que toute autre, à être logée à la mairie.

Je ne veux pas terminer sans vous parler de nos braves pompiers.

Les mêmes personnages qui essaient de jeter le discrédit sur les musiciens ne ménagent pas leurs critiques haineuses aux pompiers. Pour eux, un pompier est un paria généralement doué d'un formidable appétit, sachant bien lever le coude et qui ne rêve que d'être mangé par l'argent des membres honoraires en festins et concours.

On l'agabote, où est-ce ? Quand de pareils membres honoraires donnent leur démission, il ne faut pas s'en soucier, mais au contraire s'en réjouir intérieurement.

Comment voit-on des hommes qui, pour obtenir un modeste pension de 125 francs, doivent, pendant trente années, être à notre disposition. A toute heure du jour ou de la nuit, ils peuvent être appelés à risquer leur vie pour sauver celle de leurs semblables, et c'est à ces braves gens que l'on vient reprocher les concours et les gibelottes.

Heureusement qu'il y a assez de gens sensés sachant apprécier votre valeur et votre dévouement.

Nous sommes parisiens des concours (avec ou sans gibelotte), car ils stimulent votre zèle et entretiennent parmi vous l'amour-propre qui porte à tâcher de faire mieux que le voisin. Pas de concours, pas de pompiers.

Le terme en portant un toast à notre président d'honneur; je lève mon verre en l'honneur des aimables et gracieuses dames, les remerciant d'avoir bien voulu rehausser, par leur présence, l'éclat de notre fête; à nos membres honoraires, je souhaite qu'ils nous restent fidèles.

Je lève aussi mon verre à la vaillante Fanfare et à son éminent et dévoué chef, M. Walter, et au sous-chef, M. Noinville, le brillant piston solo. Je bois aussi à la santé de nos braves sapeurs-pompiers ainsi qu'à leurs dévoués officiers.

Vive la Fanfare. Vivent les Pompiers.

L'entrée du bal a été saluée par l'exécution d'un morceau de choix *Le Collier de Cléopâtre*, par la Fanfare Municipale, joué de façon à faire apprécier les progrès incessants de cette excellente société, si bien dirigée par M. Walter.

Le bal qui a suivi a été très animé jusqu'à la fin, 6 h. du matin, nous y avons

remarqué beaucoup de jeunesse et de très jolies toilettes.

La décoration artistique, quoique fort sobre, de M. Renard, tapissier; et Chapoton, horticulteur, a été fort goûtée.

L'orchestre a justifié la bonne réputation de son excellent chef et n'a pas peu contribué à entraîner et à faire sauter en cadence cette folle jeunesse qui ne demandait certes pas mieux.

Le Comité, des deux sociétés, nous charge d'annoncer au public que la quête faite pendant le bal au profit de la Crèche Communale, a produit la somme de 30 fr.

Ils remercient les membres honoraires, venus très nombreux cette année, de leur empressement à assister à leur fête annuelle.

Ils profitent également de l'occasion pour remercier tous les jeunes gens qui sont venus apporter l'éclat de leur brillante jeunesse, de leur gaieté et de leurs jolies toilettes pour égayer leur belle fête de famille.

Société Colombophile «L'HIRONDELLE» de Nanterre

Dimanche 7 décembre 1902, les membres de la Société colombophile, l'*Hirondelle* de Nanterre, se sont réunis en assemblée générale, à leur siège social, pour procéder à l'élection du cadre de ladite société.

Après une allocution de M. Rémond, président sortant, il est procédé au vote du bureau provisoire : M. Jarry, président; MM. Lamant et Benoit, assesseurs. Après quelques paroles de remerciements, M. Rémond, président, est élu pour trois ans, M. Jarry, secrétaire, M. Benoit, trésorier, M. Lamant, chef du matériel, M. Guillot.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

Un dévoué SOCIÉTAIRE. Nous faisons appel aux colombophiles de Nanterre qui désireraient faire partie de cette société; ils sont priés de se faire inscrire chez MM. Rémond, président, 38, route de Cherbourg; Jarry, vice-président, rue du Poteau; Benoit, secrétaire, avenue Félix-Faure, 49 et au siège social, 4, rue du Marché.

force sera à Eugénie de se faire passer pour une gigolote de bas étage; elle ira même jusqu'à cambrioler, en compagnie du notaire et de ses amoureux, la maison du rentier Montmoreau. Mais Godefroy va être pincé dans la gendarmerie; pris de peur, il met dans le gendarme, une pendule qu'il vient à dérobé. Tout le monde est emmené à la gendarmerie, ce qui a fourni aux auteurs un troisième acte désopilant : le brigadier Théopaste, par un amour exagéré pour ses prisonniers, leur fait endosser le costume de ses collègues pour faciliter leur évasion.

Bref tout finit pour le mieux : Gavarin, le clerc, épouse quand même Cécile qui, pourtant, avait juré de ne pas épouser un gratte papier et Mlle des Cocinelles, héritière du legs Piqueron.

Cette pièce, très amusante, a été fort bien accueillie. Le premier acte a paru peut-être un peu long, mais les deuxième et troisième sont très animés, pleins de situations intéressantes et de plaisanteries les plus cocasses.

La musique est légère, les romances et duos sont gais et d'une facture agréable.

L'interprétation est excellente du côté des dames. Mlle Diérette est une cambrioleuse des plus dégourdis, elle est très spirituelle et très gaie. Mlles Jousset et Yvonne de Rycke sont pleines d'entrain. Du côté des hommes, MM. Gabagni et Fernal ont joué leurs rôles avec chaleur, mais manquent un peu de voix.

M. Tauffenberger a obtenu des bravos bien mérités, ainsi que MM. Simon Max, Barré, Paul Jorge etc.

AU CHATEAU D'EAU
La direction a eu une bonne idée en retenant l'abonnement qui avait autrefois si bien réussi à ce théâtre.

La pièce a été très bien montée : les deux tableaux célèbres, le « lavoir » et « la maison en réparation » sont bien réussis.

M. Dulac, dans le rôle de Coupeau, a joué d'une façon remarquable; M. Vauthier, transfuge de la Caille, dans celui de Mes Eottes, a été très applaudi; Mme Jane Dalbieu a été très touchante dans le rôle de Germaine; c'est une artiste de certaine valeur.

Mme Renée Corpe a donné au personnage de Virginie l'allure qui lui convient.

La direction tient, je crois, tout le temps nécessaire pour monter un drame nouveau qui sera bien accueilli par le public.

Communiqués
On a lu aux auteurs de l'Ambigu *De vieux Carouges*, drame en 4 actes et 10 tableaux, de Jules Mary. La mise en scène de cette pièce est d'une importance, les répétitions sont déjà commencées; mais se font très doucement, le *Jury-Érudit*, la pièce jouée en ce moment, obtenant toujours un grand succès.

Ajoutons qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, la direction a décidé de donner deux matinées supplémentaires.

Depuis quelques jours à Déjazet : *Ferdinand le Noceur* est précédé d'un petit acte intitulé *Az posté*. Il est fort bien interprété par M. Lingon qui a composé le rôle d'un pocha d'irrésistible et par M. de Ségas, un amusant commissaire de police. Ces deux ravissants levés de rideau qu'il ne faut pas négliger de voir.

Aux Folies Dramatiques, malgré la température excessive que nous subissons; le *Billet de Loge* poursuit gaiement sa carrière et a passé vendredi le cap de la 500^e.

Fait presque unique: l'impayable M^{me} Augustine Lerche aura, sans manquer une seule fois, fait pendant 500 représentations le honneur de sa maison au commandant Labourdelle.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux commandants de corps d'armée :

« Mon cher général, « Pour que les troupes soient en état de résister aux fatigues de l'instruction militaire et aux maladies que l'on observe surtout pendant la mauvaise saison, il importe que leur alimentation soit rehaussée et améliorée dans une mesure aussi large que possible. Dans ce but, j'ai décidé que tous les bonis dont les corps peuvent disposer seront employés à réaliser cette amélioration, au moyen d'achats supplémentaires de viande

et de saindoux : il conviendra d'employer également à ces achats les sommes qui pourront être disponibles sur les fonds qui vous ont été alloués par ma dépêche du 18 juin 1902 (bureau des vivres) pour améliorer le matériel des cuisines, les procédés de cuisson, etc.

« Je vous prie de donner immédiatement des ordres pour que l'amélioration de l'ordinaire soit réalisée aussi largement que possible, en invitant les chefs de corps à porter personnellement toute leur attention sur cette partie essentielle du service : vous voudrez bien rendre compte, sous le timbre de la présente dépêche, de ce qui aura été fait dans ce sens.

Général André

Commission de l'armée
La commission de l'armée chargée M. Berthelet, député, vice-président de cette commission, de faire le rapport sur le projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à rendre plus rapide l'accès au grade de caporal ou de brigadier, aux jeunes militaires ayant justifié, avant leur incorporation, de certaines aptitudes.

On sait que cette réforme intéresse tout spécialement les jeunes gens faisant partie des Sociétés de gymnastique ou de tir, qui pourront être nommés caporaux ou brigadiers après quatre mois seulement de service actif, s'il justifient des aptitudes nécessaires.

Régiments d'infanterie coloniale
Nous relevons, à l'*Officiel*, la circulaire suivante du général André :

Les engagements volontaires pour les régiments des troupes coloniales stationnés dans le gouvernement militaire de Paris sont reçus dans les conditions du décret du 4 août 1894 et de la circulaire du 5 février 1902 (B. O., p. 480), et en se conformant aux prescriptions de l'article 13 de l'instruction du 16 janvier 1899 sur les engagements volontaires et les rengagements.

Toutefois, le consentement du chef de corps approuvé par le gouvernement militaire, que doivent produire, aux termes de cette dernière instruction, les jeunes gens domiciliés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, n'est pas exigé des jeunes gens demandant à contracter un engagement de trois, quatre ou cinq ans, à partir de 20 ans révolus.

Les rengagements sont reçus, pour les régiments dont il s'agit, dans les mêmes conditions que pour les corps des troupes coloniales stationnés hors du gouvernement militaire de Paris.

Appel en 1903 des différentes catégories de réserves
Seront convoqués dans le courant de l'année 1903 :

1. Pour une période d'exercices : a) Les hommes de la disponibilité de la classe 1899, dispensés article 23, ainsi que tous les dispensés article 21 ou 22 de la même classe, pourvus du certificat d'aptitude à l'emploi de sous-officiers de réserve, qui auront fait connaître, avant le 1^{er} avril 1903, au général commandant la subdivision de leur domicile leur intention de concourir ultérieurement pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

b) Réserve de l'armée active : dans les troupes métropolitaines, les hommes des classes 1893 et 1896 de toutes armes et de tous les services du contingent métropolitain, ainsi que les hommes des classes 1893 et 1898 du contingent algérien et tunisien.

Dans les troupes coloniales, les hommes appartenant aux classes 1892 et 1896.

c) Armée territoriale : 1^o Les hommes des classes 1886, 1887 et 1888 appartenant aux unités de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie (sauf ceux des compagnies de sapeurs-conducteurs) dont le centre de convocation pour les exercices du temps de paix est situé sur le territoire des régions de numéros impairs.

2^o Les hommes de la classe 1887 appartenant au train des équipages militaires, aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration, aux sections d'infirmiers militaires, aux compagnies de sapeurs-conducteurs du génie.

3^o Réserve de l'armée territoriale : Les hommes appartenant à la classe 1882 aux époques et dans les conditions habituelles ; 4^o Hommes des services auxiliaires des classes 1882, 1887, 1892, 1896 et 1900.

Pour la fixation des différentes périodes d'exercice, MM. les généraux commandant les régions territoriales (y compris l'Algérie et la Tunisie) devront s'inspirer, dans la plus large mesure possible, des dispositions des circulaires antérieures, de manière à ménager

les intérêts des populations, autant que le permettent les nécessités du service et les exigences de l'instruction des troupes.

Dispositions spéciales aux catégories appelées pour les manœuvres d'automne. — Les périodes d'exercices correspondant aux manœuvres d'automne sera déterminée par les soins des généraux commandant les corps d'armée (y compris l'Algérie et la Tunisie) tenant compte des dates qui seront fixées pour l'exécution de ces manœuvres.

Dans un même corps d'armée, il pourra être fixés des dates différentes pour cette période si les unités (divisions ou brigades) composant les corps d'armée ne manoeuvrent pas à la même époque.

Dans certaines régions, il peut y avoir intérêt à retarder le plus possible la date initiale de la période; mais, dans tous les cas, cette date sera fixée de manière que les réservistes convoqués puissent être renvoyés dans leurs foyers le 22 septembre au plus tard.

Sténographie
L'Association sténographique unitaire, reconnue d'utilité publique, désirent créer des cours et une section locale dans notre région, fait appel aux sténographes *Prévost-Delaunay* qui y résident et le prie de vouloir bien se mettre en rapport avec elle en s'adressant à son président, M. Armand Boutillier, 14, rue de Chabrol, Paris, 10^e.

Les examens et concours de sténographie et de machines à écrire que cette Société organise depuis 1882 entre les élèves de ses cours, auront lieu